



Lundi 3 octobre 2022

Appel à candidatures pour l'ouverture d'une MAM La Communauté de Communes cherche des nounous pour intégrer une Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s

Le diagnostic réalisé l'an dernier, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) que la Communauté de Communes signera officiellement fin novembre, a mis en évidence un **déséquilibre entre l'offre sur les modes de garde en petite enfance et les besoins des familles**. Sur le territoire, **le nombre d'assistant.e.s maternel.le.s en activité est en baisse constante depuis plusieurs années** (-23% depuis 2017), avec le risque d'une diminution accrue compte tenu de la proportion de professionnel.le.s proches de l'âge de la retraite.

C'est notamment pourquoi **la Communauté de Communes a ouvert au printemps dernier un Relais Petite Enfance (RPE)**, "pour accompagner les assistant.e.s maternel.le.s en activité autour de temps collectifs et centraliser les demandes des familles en matière d'accueil afin d'avoir une meilleure visibilité des besoins", explique Sylvie Andrès, vice-présidente de la Communauté de Communes déléguée à la vie sociale.

Un équipement "clé en main" pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants

La collectivité souhaite désormais aller plus loin - et profiter d'une opportunité de locaux neufs et équipés à Samoëns - en lançant un appel à candidature pour la mise à disposition d'une Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s (MAM). "Les locaux, situés dans le Chalet Saskya à proximité du Grand Massif Express (GME), étaient destinés à ouvrir une crèche saisonnière pour les familles en vacances ou pour les saisonniers", indique Sylvie Andrès. "Le projet de crèche touristique n'ayant pas pu se concrétiser, et au vu des difficultés des familles à trouver des places d'accueil, il nous semblait opportun de "tâter le terrain" auprès des professionnel.le.s de la petite enfance - du territoire et au-delà - pour créer une MAM à cet endroit".

D'une superficie de 204 m², les locaux peuvent accueillir jusqu'à 10 enfants. "Nous proposons quelque chose quasiment "clé en main" qui peut faciliter l'installation des candidats. Tout est neuf, équipé et entièrement fonctionnel : le matériel de puériculture et les équipements spécifiques (lits, salle de change, cuisine, buanderie, sanitaires...), les jeux éducatifs et culturels, la sécurisation des espaces intérieurs et la clôture de la terrasse", précise Armel Mignon, responsable du pôle vie sociale à la Communauté de Communes.

Aujourd'hui, **la Communauté de Communes recherche donc des personnes, à minima trois assistant.e.s maternel.le.s ou en cours d'agrément**, "capables de se structurer en association pour intégrer les locaux à Samoëns et y accueillir des enfants. La mise à disposition de l'équipement par la Communauté de Communes fera l'objet d'un bail locatif commercial et donnera lieu au paiement d'un loyer mensuel", conclut Armel Mignon. A noter que la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie octroie, sous conditions, une aide de 3 000 euros pour le démarrage d'une nouvelle MAM.



Comment déposer sa candidature ?

Le règlement d'appel à candidatures et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes :

www.montagnesdugiffre.fr

Le dossier doit être remis avant le vendredi 28 octobre 2022.

Il doit être composé d'un courrier de motivation, du formulaire de candidature complété et du projet pédagogique proposé.

→ **Informations auprès d'Armel Mignon**, responsable du pôle vie sociale à la Communauté de Communes : a.mignon@montagnesdugiffre.fr / 06 51 51 28 45



Chalet Saskya, route du Grand Massif à Samoëns